A mon avis, le discours du trône renferme très peu en fait d'assistance immédiate au Nouveau-Brunswick. Il ne renferme rien de positif en ce qui concerne la chaussée de l'Île du Prince-Édouard, l'exploitation de l'énergie marémotrice de Passamaquoddy, le canal de Chignectou, dont les sénateurs entendent parler depuis environ un demi-siècle, et le projet de route-corridor traversant l'État du Maine. Il est vrai que certaines gens de ma région se sont opposés à cette route, mais je ne partage pas leur opinion, car l'expérience m'a maintenant appris que de nouvelles initiatives de ce genre mettent parfois en colère certains citoyens des régions qu'on prévoit devoir être touchées. Mais lorsque ces projets sont terminés et qu'ils fonctionnent, ils sont d'habitude couronnés de succès et stimulent l'économie d'une façon ou d'une autre.

Cependant, je regrette de dire que la politique s'est immiscée de façon très dangereuse dans la question de l'aménagement projeté de la rivière Saint-Jean et je veux parler du vaste potentiel hydro-électrique du cours supérieur de la rivière Saint-Jean, soit le projet hydro-électrique dit des rapides Rankins. Je recommanderais fortement aux gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis d'en arriver sans plus de délai et une fois pour toutes à une décision et de donner suite à ce projet ou de le rejeter définitivement. La population s'inquiète de cette attitude passive et constate qu'on cherche à rejeter les responsabilités sur les autres. L'économie canadienne et américaine dans la région du cours supérieur de la rivière Saint-Jean est chancelante en attendant qu'une décision soit prise au sujet de cet important projet hydro-électrique.

Le discours du trône renfermait la recommandation suivante:

Vous serez priés d'approuver l'établissement d'une caisse pour le développement économique des régions rurales et, afin de permettre une plus grande intégration des mesures favorisant le développement rural, vous serez saisis de modifications à apporter à la loi de l'ARDA.

Honorables sénateurs, je suis sûr que le but de l'ARDA, la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, était d'aider les cultivateurs à résoudre leurs problèmes agricoles, de faciliter l'assistance dans l'exploitation des terres, et non d'aménager des installations pour les loisirs, comme les motels, les salles de danse, les tavernes, les piscines et les salles de quilles, qui n'ont rien à voir à l'agriculture. Je ne prétends pas que les choses soient rendues aussi loin que je

l'ai dit. Je ne soutiens pas non plus que rien n'ait été fait dans ma province. Je crois que le Sénat doit surveiller de plus près ceux à qui incombe la responsabilité de dépenser les deniers publics, et s'assurer qu'on les emploie bien aux fins pour lesquelles ils ont été votés.

Je suis sûr que la question de l'abolition de la peine de mort sera d'un vif intérêt même pour ceux qui ne sont pas gens de robe, et j'espère avoir quelques mots à dire là-dessus lorsque nous serons saisis de la mesure pertinente. Il y a quelques années, j'ai été témoin d'exécutions capitales à deux reprises. J'espère pouvoir mettre à profit cette expérience en temps utile.

Je déplore certaines déclarations faites à l'autre endroit au sujet du Sénat et des sénateurs. On a peine à croire que des gens sérieux puissent tenir de tels propos. Il faut croire que leur seul but, c'est de supprimer le rempart qui pourrait sauvegarder nos principes démocratiques contre le fléau du socialisme qui se masque à l'heure actuelle sous le nom de Nouveau parti démocratique. Les Canadiens devraient considérer cela comme un avertissement: quand des gens qui se prétendent sérieux et qui proclament avoir réponse à tout font pareilles déclarations, eh bien, ils manquent de sérieux et nos libertés. ainsi que l'entreprise privée, sont en danger. C'est admettre publiquement que ces députés connaissent très peu le travail qui se fait au Sénat.

(Texte)

Honorables sénateurs, j'aurais aimé pour quelques instants discuter avec vous la question du bilinguisme et du biculturalisme. Cependant, puisque la Commission Laurendeau-Dunton n'a pas encore complété son enquête, je crois qu'il serait sage pour le moment de garder le silence. Toutefois, soyez assurés que, lorsque la Commission aura terminé son travail et présenté ses recommandations, j'aurai, à ce moment-là, l'occasion d'exprimer mes vues sur ce sujet important.

(Traduction)

Honorables sénateurs, comme je ne veux pas être trop critique ni faire preuve d'esprit de parti, je termine mes observations en vous remerciant sincèrement de votre bienveillante attention.

Sur la motion de l'honorable M. Cameron, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.

(Le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi 18 mai, à 8 heures du soir.)